

VAUDEVANT

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 10 FÉVRIER 2022

Convocation adressée par Madame le Maire, Laëtitia BOURJAT, le 3 février 2022.

Présents : Mathilde Bourret - Marc Bourdon - Laëtitia Bourjat -
Françoise Deschamps - Denis Mandon - Éric Roche - Romain
Serpenet

Absents excusés : Hervé Besson (pouvoir à Marc Bourdon) -
Nicolas Carpentier (pouvoir à Laëtitia Bourjat)

Absent : Simon Rosant

Réunion publique tenue en mairie de Vaudevant, de 19H00 à
21H00 ;

Madame Mathilde Bourret est désignée secrétaire de séance.



Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2021

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

Le procès-verbal du 16 décembre 2021 est adopté.

Madame le Maire indique qu'elle souhaite rajouter quatre points à la séance : délibération sur l'acquisition de forêt appartenant à l'EHPAD de Lalouvesc, délibération annulant et remplaçant une délibération sur la dénomination de voies, délibération l'autorisant à signer une cession/acquisition à l'euro symbolique, délibération l'autorisant à signer la convention de soutien technique avec Arche Agglo.

1. Coordination générale

Subventions :

Des dossiers de demandes de subventions sont à déposer avant le 15 février.

Ces demandes concernent la mise à jour de la demande DSIL pour la rénovation thermique des bâtiments communaux (montant des travaux : 72 121.20€ HT, subvention à 40% soit 28 848.48€) et une nouvelle demande pour la construction d'une deuxième habitation sur le terrain de Pervençères (montant des travaux :

171 803.86€ HT, subvention à 40% soit 68 721.54€).

Le conseil municipal autorise Madame le Maire à faire une mise à jour de la demande de subvention DSIL pour les travaux de rénovation thermique des bâtiments communaux (*Délibération 2022/0002*) et une nouvelle demande de subvention DSIL pour la construction d'une deuxième habitation à Pervençères (*Délibération 2022/0001*).

Points divers :

- L'assistant juridique de la commune a fourni la réponse à la sollicitation d'administrés sur une procédure d'acquisition/cession de terrain et au niveau de l'entretien d'un chemin rural qui a été envoyée au demandeur.
- La rétrocession d'un terrain à la commune suite à la signature d'un projet d'accord transactionnel n'a toujours pas été finalisé par acte notarié. La signature de l'acte est fixée au 25 février. Les membres du conseil souhaitent que les termes de l'acte notarié soient conformes au protocole d'accord transactionnel.
- Un recours a été déposé auprès de la cours de cassation au sujet d'un refus d'inscription sur les listes électorales. Ce recours aura lieu le 15 mars 2022. Un mémoire a été préparé et envoyé au greffe de la cour de cassation, ainsi qu'une copie à l'administré ayant présenté le recours.
- L'EHPAD "Balcon des Alpes" à Lalouvesc souhaite vendre des parcelles de forêt réparties entre Lalouvesc, Saint Symphorien de Mahun et Satillieu. L'obligation de continuité du Régime Forestier implique forcément une vente au bénéfice d'une commune, d'une collectivité ou d'un établissement public. C'est pourquoi l'adjointe à la direction de l'EHPAD soumet le projet de vente à la commune. Le conseil municipal ne souhaite pas acquérir ces parcelles. (*Délibération 2022/0003*)
- La délibération 2018/0038 du 6 septembre 2018 concernant la dénomination des voies a été mal formulée. Il convient donc de l'annuler et la remplacer par une délibération indiquant précisément qu'il s'agit de rajouter et dénommer des voies au tableau de dénomination des voies et non de classer des voies. (*Délibération 2022/0006*)
- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à recourir à l'acte administratif authentique pour l'acquisition à l'euro symbolique d'une partie de la parcelle AH002 facilitant et permettant l'accès au terrain communal de Pervençères, et à signer tous documents afférents à ce dossier. (*Délibération 2022/0005*)
- Le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer la convention avec la communauté d'agglomération Arche Agglo concernant le soutien technique aux communes pour l'année 2022. (*Délibération 2022/0004*)
- Du matériel et de l'outillage ont été achetés (pour un montant de 854.15€ HT) pour permettre à notre agent communal d'accomplir son travail dans de meilleures conditions.

2. Bâtiments

Location communale :

Madame le Maire informe le conseil municipal d'une demande de la part d'un locataire de logement communaux sollicitant des travaux d'isolation dans sa salle de bain.

Des travaux d'isolation ayant déjà été réalisés dans chaque logement, il conviendra de solliciter les artisans afin d'étudier d'éventuelles autres possibilités.

3. Urbanisme

Dossier SAUR à Pervençères :

Le devis est en cours de réactualisation.

Réseaux futures habitations Pervençères :

Les devis d'Enedis ont été validés lors du dernier conseil pour l'alimentation électrique des futures habitations sur le terrain communal de Pervençères. Il convient maintenant d'envoyer le plan pour la mise en place des coffrets électrique et de contacter Orange pour envisager l'enfouissement du réseau téléphonique.

Les travaux d'aménagement permettant l'accès au terrain de Pervençères sont finalisés. Les cailloux seront mis en place après le passage des canalisations d'assainissement collectif.

Cour de l'ancienne école :

Le chantier suit son cours, notamment pour les réseaux d'évacuation et d'alimentation des eaux.

Une consultation de diverses entreprises devant intervenir pour la construction de la halle est en cours.

4. Voirie/cimetière

Voirie :

Comme chaque année, un état des lieux sera effectué par e technicien voirie et les adjoints pour évaluer et définir le programme de voirie 2022.

5. Aménagement urbain

Abribus :

Il reste à finir, dans les meilleurs délais, la dalle en béton qui permettra à la Région AURA de fixer l'abribus.

6. Eau/Assainissement

Réseau d'assainissement collectif :

Arche Agglo nous informe régulièrement de l'avancement de ce projet.

Le chantier pourrait débuter au cours du deuxième semestre 2022.

7. Information, animation

Bulletin municipal :

Le projet de bulletin municipal sera envoyé cette semaine aux membres du conseil pour avis, avant distribution par la poste.

Sentier "Sur les pas de Marie Mourier" :

L'inauguration du sentier devrait avoir lieu fin mai, début juin 2022.

8. Communauté d'agglomération Arche Agglo

La modification des statuts entraîne le transfert et la reprise du gymnase par la commune de St-Félicien.

Une réunion a eu lieu pour préparer l'élaboration d'une convention qui sera rédigée par un avocat. Le conseil municipal souhaite que cet acte fasse mention que la commune de Saint-Félicien soit propriétaire du gymnase mais qu'un droit d'usage prioritaire soit consentis aux communes participant aux frais de fonctionnement de celui-ci et ayant contribué au financement de l'investissement.

Ardèche Musique et Danse :

La communauté d'agglomération Arche Agglo a la compétence ; la participation versée par la commune sera donc dorénavant payée à Arche Agglo et non plus à Ardèche Musique et Danse.

Madame le Maire tient à remercier vivement tous les membres du conseil pour leur implication et leur contribution au bon fonctionnement et à la bonne marche de la commune.

La date du prochain conseil municipal sera programmée ultérieurement.

Date d'affichage : 18 février 2022